

Département de la Drôme Arrondissement de Nyons <b>Commune de Roynac</b>		<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROYNAC</b>			
<u>Date de convocation</u> : 02 avril 2025		L'an deux mille vingt-cinq, le onze avril à dix-huit heures trente, Le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Valérie ARNAVON, Maire.			
<u>Convocation affichée le</u> : 02 avril 2025					
<u>Nombre de conseillers</u> :		<b>Membres</b>	<b>Présent</b>	<b>Absent</b>	<b>Donne pouvoir à</b>
En exercice : 10		ARNAVON Valérie	X		
Quorum : 6		LEBORNE Bernard	X		
Présents : 8		CROZIER Claudine	X		
Représentés : 2		COUTELIER Richard	X		
Votants 10		EHRHARD Philippe	X		
<u>Secrétaire de séance</u> :		GALLAS Michel		X	LEBORNE Bernard
E. VERNET		GAYET Emmanuel	X		
		LLABRES Pierre-Alexandre		X	COUTELIER Richard
		MORETTO Alfred	X		
		VERNET Emilie	X		

2025	-03	-09	<b>Adhésion à la Compétence Efficacité Énergétique de Territoire d'énergie Drôme – SDED</b>
------	-----	-----	---

En application des engagements mondiaux adoptés dans l'Accord de Paris, ainsi que de leurs déclinaisons aux échelles européenne et nationale, Territoire d'énergie Drôme – SDED met en place des initiatives visant à lutter contre le dérèglement climatique, essentiellement dans le champ de l'efficacité énergétique.

Dans le but d'aider les collectivités drômoises à mettre en œuvre leur plan de transition énergétique, Territoire d'énergie Drôme – SDED engage un dispositif d'accompagnement aux études et aux investissements d'économies d'énergie dans le patrimoine bâti public.

En vertu des articles L2224-31 et L2224-34 du CGCT qui fixe le cadre des actions relatives aux économies d'énergie que peuvent faire réaliser les Autorités Organisatrices de Distribution de l'Énergie (AODE), le Comité syndical de Territoire d'énergie - SDED a adopté, le 28 septembre 2021, le règlement de sa Compétence Efficacité Énergétique (modifié par la délibération n°CS-2023-19-01 du 20 juin 2023).

Les collectivités membres de Territoire d'Énergie Drôme - SDED peuvent adhérer à cette compétence pour remplir leurs obligations issues entre autres de la loi 2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition Énergétique pour une Croissance Verte, à la loi 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat ou encore de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets.

**La compétence Efficacité Énergétique** permet de bénéficier de plusieurs interventions liées au patrimoine dont la collectivité est propriétaire, à savoir :

- Le suivi de ses consommations d'énergie (article 2)
- Les études d'aide à la décision du maître d'ouvrage (article 3)
- L'aide financière aux travaux d'économies d'énergie, associée à un conseil technique (article 4)
- L'accompagnement au déroulement de projets (service à la carte, article 5).

Le montant de l'adhésion est le suivant :

- Pour les communes rurales (au sens de la TICFE) : 0,50 € par habitant et par année civile,
- Pour les autres communes : 0,80 € par habitant et par année civile,

Dans tous les cas, le montant annuel de l'adhésion est au minimum de 200 €, et plafonné à 10 000 €.

Ces montants (prix unitaires et limites minimum et maximum) sont actualisés annuellement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025. Cette actualisation est établie sur :

- L'évolution de l'assiette de population annuelle (population totale de la commune livrée par les données INSEE en vigueur au 1er janvier de chaque année),
- La variation de l'indice Ingénierie ING, entre la valeur du mois d'octobre de l'année N-2 et celle du mois d'octobre de l'année N-1 :

$$\text{Prix}_{\text{année}(N)} = \text{Prix}_{\text{année}(N-1)} \times \frac{\text{ING}_{\text{oct}(N-1)}}{\text{ING}_{\text{oct}(N-2)}}$$

**Compte tenu de ces éléments et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité:**

- **D'APPROUVER** le règlement actualisé de la Compétence Efficacité Energétique de Territoire d'énergie Drôme – SDED, joint en annexe, pour les actions tendant à maîtriser la demande d'énergie sur le territoire,
- **D'ADHERER** à la Compétence Efficacité Energétique de Territoire d'énergie Drôme – SDED et de verser le premier montant de l'adhésion à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, à raison de 0,50/€/hab, [compte tenu de l'application du minimum de 200 €].

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus*

*Pour extrait conforme.*

**Le Maire,  
Valérie ARNAVON**

